

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 Avril 2021



Date de convocation : 13 Avril 2021

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, BAUDOIN Annick, BRETON Patricia, COURSEAU Hélène, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, PELLETIER Nadège, FLAHAUT Anne-Sophie, DEME Isabelle, MELLANGER Gaëlle, BERLAND Guillaume, SOUCHARD David, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian, PICORON Etienne.

EXCUSÉS : SAGOT Judith, BERLAND Benoît (pouvoir donné à Monsieur Lionel PAGEAUD).

Secrétaire de séance : FROMAGET Christine

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 Mars 2021.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. ACCEPTE la rétrocession d'une concession funéraire (plan n°209) dans le cimetière de Doix et DECIDE de rembourser 100 € à Mr et Mme GIRARD André.
4. VOTE, à l'unanimité les subventions 2021 aux associations comme suit :
Les élus suivants, intéressés par ce point, n'ont pas participé aux débats ni au vote : Monsieur Pascal CHARRIER, Mme Corinne CHOLLET et Mme Nadège PELLETIER.

Associations	Vote Année 2021
APE du RPI Doix lès Fontaines/Montreuil	945.00 €
Les Amis de la route d'eau	1 000.00 €
Les Amis de la Bibliothèque de DOIX	400.00 €
Anciens combattants de Doix	70.00 €
Anciens combattants de Fontaines	70.00 €
ADAPEI - Papillons Blancs de Vendée	80.00 €
AMICALE BOULISTE	100.00 €
AMICALE LAIQUE DOIX	405.00 €
AMICALE LAIQUE FONTAINES	405.00 €

A-S-4-V FOOT-BASKET	972.00 €
APEL Ecole St Joseph Doix	405.00 €
OGEC Fontaines	405.00 €
CLUB DE L'AMITIÉ 3ème âge de Doix	130.00 €
CLUB du 3ème âge de Fontaines	130.00 €
Comité des Fêtes	2 000.00 €
ECOLE DES SAPEURS POMPIERS DE MAILLEZAIS	200.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE YOGA	175.00 €
LES MARAIS PONGISTES	460.00 €
LIONS CLUB (pour les tulipes)	160.00 €
Association "Les P'tits Drôles"	100.00 €
Protection civile Antenne de Fontenay Sèvre Autise	400.00 €
QUARTIER DES LOGES ST MARTIN DOIX	135.00 €
QUARTIER CENTRE ST MEDARD FONTAINES	135.00 €
SOCIETE DE CHASSE de Doix	130.00 €
TOTAL	9 612.00 €

5. PREND ACTE du tableau des effectifs à jour au 1er avril 2021 :

Secteur administratif :

- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe, titulaire CNRACL, à temps complet.
- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, titulaire CNRACL, à temps complet.
- 1 Adjoint administratif territorial, titulaire IRCANTEC, à 25H60 hebdomadaires.

Secteur technique :

- 1 Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, titulaire CNRACL, à temps complet.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, à temps complet.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, à 28H80 hebdomadaires.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, à 28H00 hebdomadaires.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire IRCANTEC, à 20H00 hebdomadaires.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, à 14H00 hebdomadaires.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire IRCANTEC, à 9H00 hebdomadaires.
- 2 postes d'adjoint technique territorial contractuels pour accroissement temporaire d'activités.

6. DECIDE DE RECONDUIRE les interventions musique et danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :
- 2 classes pour le site de l'école publique de Doix
 - 2 classes pour le site de l'école publique de Fontaines
 - 1 classe pour l'école privée de Doix
 - 2 classes pour l'école privée de Fontaines
7. ACCEPTE de participer financièrement aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur d'un euro par an et par élève inscrit dans la commune et selon les effectifs transmis à chaque rentrée scolaire. Une convention de participation financière sera signée avec la Ville de Fontenay-le-Comte qui supporte seule le fonctionnement du RASED.
8. APPROUVE la nouvelle annexe à la convention intercommunale relative à la gestion de la salle omnisports des 4 vents et des équipements sportifs avec les communes d'Auchay-sur-Vendée, de Montreuil et de St Martin de Fraigneau qui apporte des précisions quant aux charges liées aux terrains de sport.
9. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire et révocable à titre gratuit avec l'EARL Plaine et Marais pour une partie de la parcelle ZH 35 pour 2 ha 00a 20 ca.
10. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude d'utilité publique avec Mr et Mme MEUNIER Didier pour pourvoir réaliser une digue sur la parcelle ZH 88 afin de protéger les maisons du quartier dit « La Chapelle » des inondations.
11. DECIDE de dénommer la nouvelle voie (parcelle ZH 87) : rue des Minières. Cette voie sera classée dans le domaine public routier communal pour 350 ml.
12. ACCEPTE le bail de location à intervenir avec Mme Sarah MATIAS qui s'installe comme diététicienne nutritionniste au 18 rue Métayer Poupeau à compter du 1^{er} Mai 2021.

Arrivée de Florian THIBAUD.

13. DONNE un avis favorable concernant le lancement du projet de construction d'un commerce multiservices et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.
14. AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CCI de la Vendée une proposition d'accompagnement pour notre projet de commerce multiservices.
15. APPROUVE la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la modification de ces statuts en conséquence.

Fait à Doix lès Fontaines, le 26 Avril 2021

*Le Maire,
Lionel PAGEAUD*

